

# Conditions Particulières d'Utilisation des Services Internet

Les présentes Conditions particulières décrivent les termes et conditions dans lesquelles la société EEPAD fournit à ses Clients un Service d'accès Internet.  
Les présentes Conditions particulières relèvent des Conditions Générales de Vente des Offres ADSL.  
En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente des Offres ADSL de EEPAD et les présentes Conditions particulières, ces dernières prévalent.  
Les présentes Conditions particulières d'utilisation prennent effet à compter de leur acceptation par le Client.

## ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

**ADSL:** Asymmetric Digital Subscriber Line (ligne d'abonné numérique asymétrique) technologie qui permet de transmettre des signaux numériques haut débit sur le réseau d'accès téléphonique existant. Elle permet d'avoir un haut débit en direction de l'abonné et une voie de retour de plus faible débit vers le réseau.

**Assila :** désigne le nom de gamme d'offres EEPAD proposant un Service d'accès à Internet et un Service de messagerie Electronique.

**Assilabox:** désigne la passerelle multi-services permettant d'accéder à tout ou partie du Service de EEPAD, désigne également le premier niveau de services proposé dans le cadre de la gamme d'offres Assilabox, ainsi que le nom de la gamme elle-même proposant à la fois un Service d'accès à Internet et un Service de Téléphonie par ADSL ainsi que la compatibilité avec la Carte Assila.

**Assila Box 2 :** désigne la passerelle multiservices permettant d'accéder à tout ou partie du Service de EEPAD, désigne également le deuxième niveau de services proposé dans le cadre de la gamme d'offres Assilabox, ainsi que le nom de la gamme elle-même proposant à la fois un Service d'accès à Internet, un Service de Téléphonie par ADSL, un service de télévision par ADSL, un service de vidéo à la demande, un service de E- Learning ainsi que la compatibilité avec la Carte de recharge ( Five Play , Cinéma , start, universel). L'offre « ASSILA BOX 2 » est commercialisée sous deux modes, Post-Paid (formule avec engagement de durée) et Pré-Paid (formule sans engagement de durée), conformément à la documentation commerciale correspondante et disponible sur le Site web EEPAD ou en point de vente.

**Assilabox Office :** désigne le niveau de service proposé aux professionnels et aux entreprises dans le cadre de la gamme d'offres Assilabox.

**Service E-Learning** ou apprentissage en ligne: désigne le nouvel outil pédagogique qui permet de mettre en place un dispositif de formation en se basant sur la nouvelle technologie, Internet et outils multimédias. Ce dispositif combine du texte, image, son, vidéo et animation.

**Service audiovisuel:** service permettant au détenteur d'un modem et d'un décodeur fourni dans le cadre de l'acquisition d'un Pack « ASSILA BOX 2 » de recevoir des services audiovisuels : bouquets de chaîne de télévision, VoD (Vidéo à la demande) et E- learning. Ce Service est accessible via les interfaces dédiées à cet effet (prise PériTel, RCA, interface audiovisuelle...). Le Service de Télévision et Vod consiste en la fourniture de programmes de télévision destinés au public. Le Service de télévision & Vod sur TV permet au Client qui en bénéficie de visualiser les Services sur son poste TV, dûment raccordé aux Matériels équipements.

**Client :** personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite à l'un des services ou offres proposés par EEPAD.

L'inscription se fait par la signature des présentes Conditions particulières/Formulaire d'abonnement par le Client et par l'acquiescement d'un paiement pour une première période prépayée.

**Conditions générales :** désigne les Conditions Générales de Vente des Offres ADSL de EEPAD.

**Conditions particulières :** désigne les présentes Conditions Particulières d'Utilisation des Services Internet de EEPAD.

**Équipement de l'Usager ou Equipement personnel :** désigne l'installation terminale aux normes en vigueur, sous la responsabilité de l'Usager, comprenant notamment le câblage téléphonique en aval du Point de terminaison de la Boucle locale (ligne téléphonique), l'équipement informatique (y compris logiciels), le téléviseur équipé d'un connecteur PériTel et/ou RCA et le combiné téléphonique. L'Équipement de l'Usager doit être compatible avec la fourniture des Services Eepad Haut Débit et l'Équipement Terminal.

**Éligibilité de la Ligne téléphonique :** compatibilité technique de la Ligne de l'Usager avec les contraintes techniques du Forfait Eepad Haut Débit.

Caractéristiques techniques : désigne les paramètres techniques conditionnant la capacité d'une Ligne à recevoir le signal nécessaire au bon fonctionnement des Services en termes de qualité et de débit, en fonction notamment de la longueur de la Ligne (longueur totale, ainsi que longueur et calibres des différents tronçons) et de l'état de l'Équipement de l'Usager, et en particulier de l'état du segment de câblage, situé dans le local de l'Usager et sous sa responsabilité, compris entre le Point de terminaison de la Boucle locale d'ALGERIE TELECOM et l'Équipement terminal.

**Boucle locale ALGERIE TELECOM :** circuit physique à paire torsadée métallique, propriété d'ALGERIE TELECOM, qui relie le Point de terminaison du réseau d'ALGÉRIE TELECOM situé chez l'Usager, au Répartiteur situé dans le central téléphonique local.

**EEPAD:** désigne la société EEPAD, Etablissement d'Enseignement Professionnel A Distance, fournisseur de services Internet, opérateur de télécommunications et de téléphonie sur IP, société qui fournit le Service.

**Équipement:** matériel spécifique et compatible avec le réseau et le Service de EEPAD, indispensable à l'utilisation de tout ou partie du Service tel que l'Assilabox ou différents modems.

**Formulaire d'abonnement:** document papier ou électronique remis au Client lors de son adhésion à un des services proposé par EEPAD.

**Identifiant :** terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter au Service. Les identifiants comprennent notamment l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie, l'identifiant de messagerie et le mot de passe de messagerie.

**Internet:** réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

**IP :** (Internet Protocol) Protocole Internet permettant la communication dans un environnement hétérogène.

**Offre ADSL :** toutes les offres et Service que l'accès Internet haut Débit ADSL en est le support de fourniture.

**Service :** correspond au service fourni par EEPAD permettant au Client d'accéder à minima au Service d'accès à Internet et d'utiliser de façon simultanée, sous réserve de compatibilité technique et commerciale, les Services Additionnels souscrits par le Client dans le cadre de l'offre souscrite. Ce terme désigne les services souscrits dans le cadre de la signature des Formulaires d'abonnement/Conditions particulières et peut par conséquent désigner le cas échéant indifféremment l'une des offres de la gamme ADSL ou des gammes Assilabox et Assila.

**Service d'accès à Internet:** service, basé sur les technologies ADSL, fourni par EEPAD et permettant au Client via l'établissement de la connexion et l'attribution d'une adresse IP et d'adresses de DNS, de se raccorder au réseau Internet à des débits IP différents en fonction du forfait choisi par le Client lors de la souscription et de communiquer par un système de messagerie électronique,

**Services Additionnels:**

- **Service de messagerie Electronique:** service permettant au Client de disposer de:
  - une ou plusieurs boîtes aux lettres électroniques, en fonction de l'offre souscrite;
  - un système d'authentification permettant l'accès à la ou les boîtes aux lettres électroniques.
- **Service de Téléphonie par ADSL:** service permettant au Client:
  - de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP ;
  - d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques, depuis l'ensemble des opérateurs avec qui EEPAD a un accord d'interconnexion, et vers l'ensemble des destinations ouvertes dans l'offre, via un téléphone compatible connecté à une Assilabox.
  - de se voir attribuer un numéro de téléphone de la classe 09820 x xx xx.
- **Service de Télévision & Vidéo à la demande:** service permettant au détenteur d'un modem et d'un décodeur fourni dans le cadre de l'acquisition d'un Pack « ASSILA BOX 2 » de recevoir des services audiovisuels, bouquets de chaîne de télévision, VoD (Vidéo à la demande), télé-enseignement. Ce Service est accessible via les interfaces dédiées à cet effet (prise PériTel, interface audiovisuelle...). Le Service de Télévision et Vod consiste en la fourniture de programmes de télévision destinés au public. Le Service de télévision & VoD sur TV permet au Client qui en bénéficie de visualiser le Service de Télévision sur TV sur son téléviseur dûment raccordé aux Matériels.
- **Service E-Learning ou téléenseignement** (apprentissage en ligne): design le nouvel outil pédagogique qui permet de mettre en place un dispositif de formation en se basant sur la nouvelle technologie, Internet et outils multimédias. Ce dispositif combine du texte, image, son, vidéo, animation.

- **Carte Assila :** service complémentaire aux offres de la gamme Assilabox et nécessitant l'achat d'une carte prépayée permettant au Client:
  - de téléphoner depuis son Assilabox en utilisant un code d'accès ;
  - de téléphoner en utilisant le réseau de EEPAD ;
  - d'émettre des appels vers les téléphones fixes, mobiles en local, national et international en bénéficiant de la tarification de EEPAD.
- **Carte Five Play :** permet de procéder au renouvellement de l'abonnement en utilisant un code d'accès et de téléphoner \* depuis son Assilabox.
- **Carte Start :** permet de procéder au renouvellement de l'abonnement en utilisant un code d'accès (service réservé aux abonnés ASSILA BOX 2 mode Pré-Paid)
- **Carte Cinéma :** permet d'avoir accès au bouquet de télévision enrichie « bouquet premium » (service réservé aux abonnés ASSILA BOX 2).
- **Carte Universelle :** permet de téléphoner depuis son Assilabox ou, d'avoir accès au service VOD, ou au service E – Learning en utilisant un code d'accès.
- Adresse IP fixe : service complémentaire aux offres de la gamme ADSL, exclusivement réservé aux Clients constituant des personnes morales.

**Site web EEPAD:** serveur Internet accueillant le Client par le biais des adresses internet suivantes : <http://www.eepad.dz>, <http://www.assila.net>, <http://www.assilabox.net>

**Zones de couverture:** zones géographiques, sur le territoire national algérien, au sein desquelles EEPAD fournit tout ou partie du Service sous réserve de compatibilités techniques. Ces zones géographiques dépendent de chacun des services composant le Service souscrit, à savoir le Service d'accès à Internet et les Services Additionnels.

Les autres mots ou expressions utilisées dans les présentes Conditions particulières avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions générales.

## ARTICLE 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service comprend à minima le Service d'accès à Internet auquel s'ajoutent des Services Additionnels conformément à la définition des offres de EEPAD et notamment celles relatives aux gammes Assila et Assilabox dont les modalités et les tarifs sont définis ci-après.

Si le Client souhaite bénéficier de Services Additionnels, il devra souscrire aux offres commerciales permettant l'activation desdits Services Additionnels conformément à la documentation commerciale disponible sur le Site web EEPAD ou fournis en points de vente.

### 2.1 Service d'accès à Internet:

Le Service d'accès à Internet comprend l'accès au réseau Internet via la technologie ADSL au débit choisi par le Client sur la base des forfaits proposés par EEPAD et disponibles dans le cadre des offres souscrites..

EEPAD propose au Client plusieurs forfaits dans ses gammes d'offres ADSL, Assila et Assilabox permettant différents débits IP et différentes durées d'appels prépayées. La liste de ces forfaits est disponible sur le Site web EEPAD ou fournie en points de vente.

La souscription à chacun des forfaits est soumise à des conditions d'éligibilité propres.

Le Service d'accès à Internet est soumis à des règles d'usage décrites ci-dessous.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites du Service d'accès à Internet, et en particulier reconnaît:

- \* que le Service d'accès à Internet, objet des présentes, représente un service de connexion entre le micro-ordinateur du Client et le centre serveur de EEPAD et qu'il ne porte pas sur le contenu des services que le Client pourrait consulter, EEPAD n'exerce aucun contrôle sur les données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur et sur le contenu qu'elle serait susceptible d'héberger à la demande du Client en fonction des Services Additionnels proposés. Le Client garantit EEPAD contre toute réclamation ou recours intenté par un tiers du fait du contenu mis en ligne par ses soins sur les outils de EEPAD. EEPAD, en tant qu'hébergeur de contenus, pourra être amené à suspendre et, le cas échéant, à supprimer la mise en ligne d'un contenu manifestement illicite.
  - \* avoir connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations,
  - \* que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels,
  - \* que la communication de mots de passe, codes confidentiels et d'une manière générale de tous les éléments d'identification communiqués par EEPAD est faite à ses risques et périls,
  - \* que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété.
- Le Client est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.
- \* qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.
- En particulier, EEPAD met en garde les personnes titulaires de l'autorité parentale sur la diversité et la nature des contenus disponibles sur le réseau Internet, lesquelles peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

### 2.2 Service de messagerie Electronique

EEPAD attribue à chaque nouvel abonné des offres des gammes Assila et Assilabox : - une infrastructure de messagerie électronique correspondant notamment à une boîte aux lettres électronique, - un service d'authentification permettant l'accès à la ou les boîtes aux lettres du Client. Depuis sa messagerie électronique, l'abonné peut envoyer, recevoir et stocker des messages. A travers sa boîte aux lettres, seront transmises au Client toutes informations relatives à son abonnement. Cette boîte aux lettres créée lors de l'abonnement constitue l'adresse e-mail principale de l'abonné. EEPAD communique avec l'abonné sur cette adresse. L'abonné s'engage donc à consulter régulièrement les messages adressés par EEPAD à cette adresse. Toute communication réalisée par EEPAD auprès de l'abonné à l'adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par l'abonné. Les messages sont conservés par EEPAD sur ses serveurs dans la limite de 40Mo. La taille de chaque message envoyé est limitée à 5Mo. EEPAD n'est pas responsable des conséquences de la saturation de la boîte aux lettres et notamment de la perte éventuelle de messages. EEPAD se réserve le droit de supprimer les contenus des boîtes aux lettres si celles-ci n'ont pas été consultées pendant 90 jours. EEPAD se réserve le droit de supprimer la boîte aux lettres et son contenu en cas d'inactivité prolongée de l'abonnement. EEPAD se réserve le droit de refuser la transmission ou le stockage de tout message dont la taille et / ou le nombre de destinataires pourrait remettre en cause la qualité générale du service proposé à ses abonnés. EEPAD dégage toute responsabilité sur l'intégrité et le contenu des données stockées par l'abonné sur les serveurs de EEPAD. EEPAD n'assume aucune obligation de conservation, de transmission et de stockage des messages. EEPAD attribue à chaque Client la possibilité de pouvoir disposer d'un nombre de boîtes aux lettres, selon l'offre commerciale souscrite. Les boîtes aux lettres attribuées sont à usage exclusif du Client dans un cadre familial ou professionnel. Le Client reste en tout état de cause seul responsable à l'égard de l'EEPAD de ses propres boîtes aux lettres. Elles ne peuvent en aucun cas être louées ou cédées à titre gratuit ou payant. EEPAD peut, dans le respect de la législation sur l'interception des correspondances électroniques, communiquer le contenu du courrier électronique de ses Clients aux autorités judiciaires et administratives compétentes, à leurs demandes. Le détail de l'ensemble des fonctionnalités liées aux boîtes aux lettres électroniques est fourni en points de vente.

## 2.3 Service de Téléphonie par ADSL

Le Service de Téléphonie par ADSL, dans le cadre des offres de la gamme Assilabox permet au Client de disposer d'une deuxième ligne téléphonique sur ADSL en plus de sa ligne téléphonique classique (RTC), incluant :

- la réception d'appels sur un numéro à dix (10) chiffres de type 0 9820 x xx xx;
- l'émission d'appels illimités depuis le numéro de type 0 9820 x xx xx et émis depuis une Assilabox partout en Algérie vers tous les numéros de téléphone fixes de type 0 9820 x xx xx en Algérie associés à une Assilabox et vers les destinations dites Illimité motonnées sur les Site Web EEPAD

- l'émission d'appels, dans le cadre de l'offre Assilabox Office, depuis le numéro de type 09 820 x xx xx et émis depuis une Assilabox partout en Algérie vers tous les numéros fixes locaux, nationaux et internationaux et vers tous les numéros mobiles nationaux et internationaux à hauteur du forfait correspondant à chacune des offres et tel que décrit sur la documentation commerciale disponible sur le Site web EEPAD ou en point de vente.

- l'émission d'appels, dans le cadre des offres Assilabox, depuis le numéro de type 09 820 x xx xx et émis depuis une Assilabox partout en Algérie vers tous les numéros fixes locaux, nationaux et internationaux et vers tous les numéros mobiles nationaux et internationaux à hauteur du crédit d'appels dont dispose le Client dans le cadre de l'activation d'une carte prépayée compatible avec le Service de Téléphonie par ADSL comme par exemple la Carte Assila.

Sont exclus du forfait du Service de Téléphonie par ADSL, les appels vers les numéros d'urgence, les services spéciaux nationaux et internationaux accessibles par une numérotation particulière ou faisant l'objet d'une tarification spécifique, les numéros IP non compatibles, les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros géographiques ou non géographiques dont l'usage est abusif.

**Les communications vers les numéros exclus du forfait sont acheminées et facturées par ALGERIE TELECOM selon ses propres tarifs.**

Le Client peut prendre connaissance à tout moment des numéros de téléphone inclus dans son Service de Téléphonie par ADSL auprès des points de vente de EEPAD ou du Site web EEPAD.

Il est précisé que les communications téléphoniques hors forfait sont facturées en sus de l'abonnement au Service par le biais de cartes prépayées dont les crédits sont décomptés en fonction des destinations d'appel et relativement aux tarifs disponibles sur le Site web EEPAD ou auprès des points de vente.

Le Client disposera ainsi de la possibilité d'émettre et de recevoir des communications téléphoniques vocales avec un Équipement téléphonique compatible qui sera directement branché sur l'Assilabox via son Service d'accès à Internet.

Pour cela, il sera attribué au Client un numéro de téléphone de type 09 820 x xx xx, différent du numéro de téléphone attribué pour sa ligne téléphonique RTC.

Le numéro de téléphone attribué par EEPAD est incessible sous quelque forme que ce soit par le Client. Le numéro est personnel et ne peut être cédé à titre gratuit ou payant.

Le Client, pour pouvoir utiliser le Service de Téléphonie par ADSL devra disposer d'une Assilabox et devra raccorder un téléphone filaire ou sans fil compatible conformément aux paramètres et aux dispositions du manuel d'utilisation de cette Assilabox.

Une fois que le Client aura confirmation de l'activation de son Service de Téléphonie par ADSL, il devra débrancher, puis rebrancher électriquement son Assilabox.

Le Client déclare avoir pris connaissance, par le biais de la documentation technique relative au Service, de la distinction entre les différents voyants et diodes se situant sur son Assilabox et notamment du fait que le traitement effectif des appels par le réseau de EEPAD et entrant dans le cadre de l'offre Assilabox ne peut être réalisé si le voyant ou la diode correspondant et situé sur l'Assilabox ne clignote pas ou n'est pas allumée et que par conséquent ces appels seront, le cas échéant, soit acheminés et facturés par ALGERIE TELECOM selon ses propres tarifs soit dans l'impossibilité d'être acheminés.

Lorsque la diode correspondant à la ligne téléphonique Assilabox sera allumée, et uniquement dans ce cas-là, la communication sera décomptée du forfait ou du crédit prépayé auprès de EEPAD et facturée sur la facture Assilabox.

Il est rappelé au Client que l'ensemble des communications sera décompté de son forfait ou de son crédit relativement à la grille tarifaire disponible sur le Site web EEPAD ou en points de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Les appels depuis le Service de Téléphonie par ADSL vers certains numéros notamment les numéros d'urgence, les numéros courts, les numéros spéciaux (notamment les numéros surtaxés) ne sont pas disponibles. Les numéros qui ne pourront pas être appelés sont les numéros pour lesquels aucune mention n'est faite sur la grille tarifaire du Service disponible sur le Site web EEPAD ou fournie en point de vente.

La liste des numéros correspondant aux numéros appartenant à des destinations d'appel mentionnées sur la grille tarifaire du Service disponible sur le Site web EEPAD ou fournie en point de vente.

Toute connexion au Service de Téléphonie par ADSL sera interrompue lors de la coupure de la connexion ADSL.

Lors d'une coupure de sa connexion ADSL, pour pouvoir utiliser à nouveau le Service de Téléphonie par ADSL, le Client devra attendre que la connexion à ce service soit rétablie, ce qui se matérialisera par une diode allumée sur l'Assilabox. Le Client est informé que s'il souhaite utiliser le Service de Téléphonie par ADSL, avant le rétablissement de la connexion ADSL, il sera facturé par son opérateur de téléphonie fixe.

Le Client dispose de la possibilité d'utiliser le Service de Téléphonie par ADSL même lorsque l'ordinateur est éteint à condition que l'Assilabox reste allumée. Dans ce cas, le Client devra vérifier que la diode correspondante de son Assilabox est bien allumée.

Constituent des cas d'utilisation abusifs du Service de Téléphonie par ADSL, sans que la liste ci-après ne présente un caractère exhaustif :

- l'utilisation du Service de Téléphonie par ADSL à des fins autres que personnelles ou professionnelles au sein de l'entreprise souscrivant le Service (notamment aux fins d'en faire commerce ou par exemple, partager l'accès téléphonique avec des personnes extérieures au foyer ou à l'entreprise souscrivant le Service),

- l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service de Téléphonie par ADSL en tant que passerelle de réacheminement de communications,

- la programmation d'un télécopieur en vue de la diffusion de télécopies à des fins publicitaires ou promotionnelles ou d'envoi en masse de télécopies (« fax mailing »),

- l'utilisation simultanée de Services de Téléphonie par ADSL sur une même Ligne,

- l'utilisation du forfait sur des lignes groupées ou sur une ligne RNIS,

- l'envoi en masse de messages, de façon automatisée ou non, et ce, quelle qu'en soit la finalité,

- la cession ou la revente, totale ou partielle, du Service de Téléphonie par ADSL.

Le Client reconnaît et accepte ces limitations d'appels.

## 2.4 Adresse IP fixe

Service permettant au Client de disposer d'une adresse IP fixe. Ce service est complémentaire des offres ADSL réservées aux professionnels et qui peut être proposé aux Clients à la seule discrétion de EEPAD. Ce service est facturé en complément de l'abonnement suivant les modalités et le tarif en vigueur dans la documentation commerciale de EEPAD

## 2.5 Carte Assila

Service permettant au Client ayant souscrit une offre de la gamme Assilabox, de disposer d'un crédit d'appels supplémentaires. Ce crédit dépend des caractéristiques techniques et commerciales en vigueur de la Carte Ahla et décrites sur le Site web EEPAD.

## 2.6 Gamme Assila

La souscription à l'une des offres de la gamme Assila entraîne l'activation et la souscription au Service d'accès à Internet ainsi que l'activation et la souscription au Service de messagerie Electronique.

La gamme Assila se compose d'offres proposant différents débits Internet conformément à la documentation commerciale correspondante et disponible sur le Site web EEPAD ou en point de vente.

## 2.7 Gamme AssilaBox :

La souscription à l'une des offres de la gamme Assilabox entraîne automatiquement l'activation et la souscription au Service d'accès à Internet ainsi que l'activation et la souscription aux Services Additionnels suivants :

- Service de messagerie Electronique ;
- Service de Téléphonie par ADSL.
- Service de Télévision par ADSL.
- Service de vidéo à la demande.
- Service de téléenseignement et E-learning.

La souscription à l'une des offres de la gamme Assilabox permet également, outre l'activation des services précités, la compatibilité des Services Additionnels suivants :

- Carte Assila. L'activation de ces derniers services est soumise à la souscription des offres correspondantes conformément à la documentation commerciale afférente ou tel que décrit sur le Site web EEPAD.

La gamme Assilabox se compose de différentes des offres proposant différents débits s'Internet et différents crédits de communications téléphoniques ainsi que différents bouquets de télévision conformément à la documentation commerciale correspondante et disponible sur le Site web EEPAD ou en point de vente. Les offres Assilabox et Assilabox Plus et Assila Box 2 ne peuvent être souscrites que par un Client particulier. L'offre Assilabox Office est quant à elle exclusivement dédiée aux Clients professionnels et entreprises.

## 2.8 Service audiovisuel : Télévision + Vidéo à la demande :

Eepad accorde à l'Usager, lorsque ce dernier est en Zone de couverture, détenteur d'un modem + STB commercialisés avec l'offre ASSILA BOX 2, et sous réserve de l'éligibilité de sa Ligne et des Caractéristiques techniques, la possibilité d'accéder à un service audiovisuel : télévisiion, VOD.

Dans ce cas, le Service audiovisuel devient la composante principale de l'offre. Ce Service audiovisuel comprend un accès à un bouquet de chaînes de télévision de Vidéo à la demande auxquelles l'Usager accède automatiquement.

La liste des Chaînes disponibles est consultable sur le Site Internet de [www.assila.net](http://www.assila.net). Une fois le modem ainsi que la STB raccordés à l'équipement audiovisuel de l'Usager, l'accès aux Chaînes est automatique et ne nécessite aucune démarche supplémentaire de l'Usager. Les droits dont Eepad est titulaire n'autorisent que la diffusion du Service audiovisuel à destination de ses Usagers, sur un téléviseur et pour une utilisation personnelle et non commerciale.

L'offre donne accès à des contenus audiovisuels (cinéma, musique, documentaires, émissions de télévision...) à la demande (VOD) proposés sur plusieurs canaux. Ces offres sont soumises à des conditions tarifaires particulières accessibles directement avant toute commande sur l'écran du téléviseur une fois le service activé. L'Usager qui commande un programme dispose de 24 (vingt- quatre) heures pour visualiser ce programme autant de fois qu'il le souhaite au cours de cette période de 24 (vingt- quatre) heures.

Une fois la STB raccordée à l'équipement audiovisuel de l'Usager, l'accès aux Chaînes basiques est automatique et ne nécessite aucune démarche supplémentaire de l'Usager.

# ARTICLE 3. ÉQUIPEMENTS

## 3.1 Description

Pour pouvoir utiliser le Service, le Client devra disposer d'Équipements spécifiques et compatibles avec chacun des services, des offres ou des forfaits de EEPAD.

Le Client disposant d'un Équipement, antérieurement à la souscription des présentes, peut utiliser celui-ci dès lors qu'il est compatible avec le Service.

Les caractéristiques techniques des Équipements sont décrites dans les guides d'installation et d'utilisation relatifs au Service.

La liste des Équipements nécessaires à l'utilisation de tout ou partie du Service, des offres et des forfaits de EEPAD est détaillée sur le Site web EEPAD ou fournie au niveau des différents points de vente de EEPAD.

Les évolutions du Service ou de certains Services Additionnels pourront donner lieu à un changement d'Équipement pour des raisons de compatibilités techniques, lequel sera facturé aux conditions tarifaires en vigueur, disponibles sur le Site web EEPAD ou au niveau des différents points de vente.

## 3.2 Mise à disposition ou location

Certains Équipements peuvent être mis à la disposition du Client ou être proposés à la location par EEPAD. La liste de ces Équipements est disponible sur le Site web EEPAD, dans la documentation commerciale ou en point de vente. Dans ce cas, ces Équipements ne sont pas la propriété du Client mais restent la propriété de EEPAD.

Les Équipements peuvent être offerts par EEPAD dans le cas d'un engagement du client pour une durée de 12 mois minimum. Dans ce cas, ces Équipements ne sont pas la propriété du Client mais restent la propriété de EEPAD jusqu'à la fin de l'engagement du client.

Pendant la période d'engagement, ces Équipements ne peuvent donc être cédés, sous loués, transformés, donnés en gage ou en nantissement, transférés ou prêtés sous quelque forme que ce soit par le Client à qui il est interdit de disposer des Équipements en dehors de l'utilisation du Service.

En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur ces Équipements, le Client est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement EEPAD afin de lui permettre de sauvegarder ses droits.

Le Client s'engage à maintenir sur ces Équipements la mention de propriété EEPAD qui y est apposée.

À compter de la réception de ces Équipements et pendant la durée des présentes, le Client est gardien de ces derniers, à charge pour lui de s'assurer pour les dommages qui leur seraient causés ou de vérifier que ses assurances couvrent bien ce type de sinistre.

En cette qualité de gardien, il est et demeure responsable de tous dommages causés aux Équipements. Le Client répond du vol, de la perte ou des détériorations des Équipements.

Ainsi, le Client devra payer à EEPAD les sommes détaillées et disponibles sur simple demande auprès d'un point de vente de EEPAD ou par le biais d'un numéro d'appel mis à sa disposition par EEPAD, en cas de vol, perte ou détérioration subie par les Équipements.

## 3.3 Restitution des Équipements

En cas de résiliation de tout ou partie des présentes par le Client pour des raisons de non éligibilité de sa ligne au Service souscrit, ce dernier restitue les Équipements mis à disposition ou loués, en bon état de fonctionnement et complet, dans l'agence EEPAD où a eu lieu l'inscription au Service, au moment de sa démarche de résiliation. Les frais éventuels occasionnés par la restitution sont à la charge du Client.

Lors de la restitution des Équipements, EEPAD fournit au Client un « Bon de restitution » attestant de la restitution effective des Équipements, propriété de EEPAD et des éventuelles réserves sur l'état de ces Équipements.

En cas de non-restitution des Équipements nécessaires à l'utilisation du Service, EEPAD facturera au Client le coût des Équipements non restitués à leur valeur à neuf, mentionnée au Catalogue des prix de EEPAD en vigueur et sur le Site web EEPAD.

En cas de retour desdits Équipements en mauvais état de fonctionnement ou en cas de retour incomplet, EEPAD facturera les frais de réparation dans la limite de leur valeur de remplacement (valeur à neuf).

Dans l'hypothèse de livraison d'Équipement, ce dernier devra être retourné complet (y compris les accessoires et le guide pratique) et présenter l'aspect du neuf. Le Client reste responsable des détériorations subies par l'Équipement à compter de la réception par ses soins, ainsi que cela est prévu à l'article "Équipements" ci-dessus.

Après vérification et/ou réparation des Équipements et vérification de la validité de la facture et du paiement de cette dernière, EEPAD procède au remboursement du solde dû au Client dans les meilleurs délais.

Dans le cas où le Client est redevable d'un remboursement auprès de EEPAD, il s'acquitte immédiatement des sommes correspondantes et autorise EEPAD, le cas échéant, à utiliser ses coordonnées bancaires transmises afin de recouvrer les sommes dues pour les cas énumérés ci-dessus.

## ARTICLE 4. SERVICE APRÈS – VENTE/GARANTIE

En cas de dysfonctionnement des Équipements mis à disposition par EEPAD dans le cadre du Service, EEPAD assurera l'échange standard des Équipements, sous réserve que le Client les rapporte dans le point de Service après-vente, et sous réserve que le Client ne soit pas à l'origine de son dysfonctionnement.  
En cas de dysfonctionnement des équipements vendus par EEPAD, EEPAD applique la garantie du constructeur sous réserve que le Client les rapporte dans le point de Service après-vente que lui indiquera son distributeur ou l'assistance technique par téléphone, et sous réserve que le Client ne soit pas à l'origine de leur dysfonctionnement.

## ARTICLE 5. ACCÈS AU SERVICE

Les conditions d'accès au service ainsi que les modalités d'installation et de mise en service effective sont décrites dans les Conditions générales.

## ARTICLE 6. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Conformément aux Conditions générales, tout nouveau Client souscrivant au Service devra effectuer un paiement équivalant à trois (3) mois d'abonnement de l'offre choisie (cette disposition ne s'applique pas aux bénéficiaires des offres prépaïd) Le terme des abonnements au Service ainsi que des forfaits de communications téléphoniques est à échoir, Il est précisé que les tarifs relatifs au Service ainsi que ceux mentionnés dans les Conditions générales et les modalités de paiement sont disponibles par le biais de la documentation commerciale publiée sur le Site Web EEPAD ou disponible en point de vente.

## ARTICLE 7. DURÉE

Conformément aux Conditions générales, le Service est conclu pour une durée indéterminée, avec une période initiale d'abonnement incompressible de douze (12) mois minimum à compter de la souscription par le Client, et pouvant s'étendre au delà en fonction du forfait, de l'offre et des options choisis par ce dernier et figurant dans le Formulaire d'abonnement/Conditions particulières des offres de EEPAD ou sur le Site web EEPAD. S'agissant de la souscription à l'un des Services Additionnels facturé mensuellement et qui serait à même d'être souscrit indépendamment des offres des gammes ADSL Assila, la période initiale d'abonnement incompressible est de douze (12) mois minimum et peut s'étendre au delà en fonction du forfait et des options choisis par ce dernier et figurant dans le Formulaire d'abonnement/Conditions particulières des offres de EEPAD ou sur le Site web EEPAD. Après cette période initiale, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties à la date d'échéance, le Service est tacitement reconduit. Le Client pourra résilier le Service conformément à l'article 7.2 des Conditions générales associées aux présentes Conditions particulières, cette disposition ne s'applique pas aux bénéficiaires des offres prépaïd.

## ARTICLE 8. RÉSILIATION

### 8.1 Suspension

Dans certains cas et conformément à l'article 7.1 des Conditions générales, le contrat peut être suspendu par EEPAD.

### 8.2 Résiliation à l'initiative du Client

Le client a la possibilité de résilier le présent Service conformément à l'article 7.2 des Conditions générales.

### 8.3 Résiliation à l'initiative de EEPAD

EEPAD a la possibilité de résilier le présent Service conformément à l'article 7.3 des Conditions générales.

## ARTICLE 9. CHANGEMENT D'OFFRE

Le Client peut changer d'offre parmi les offres qui lui sont proposées et selon les conditions qui lui sont indiquées dans le cadre de la communication commerciale de EEPAD. Le changement d'offre est subordonné à l'acceptation par le Client de toutes les conditions de la nouvelle offre. A ce titre, il est engagé pour la durée de la nouvelle offre souscrite à compter de la date de facturation suivant son changement d'offre. Le changement d'offre prend effet dans les meilleurs délais et dès activation du nouveau Service. Ces demandes de modifications d'offre peuvent être adressées par écrit au Service Clients où réalisées dans le cadre du déplacement du Client en point de vente EEPAD.

Les changements d'offre dans le cadre de la période initiale d'engagement, ne peuvent s'opérer que dans le cadre d'une migration vers une offre de niveau supérieur, c'est à dire présentant des caractéristiques de débit supérieur et un montant de l'abonnement au Service supérieur à celui de l'abonnement en cours.

## ARTICLE 10. SERVICE CLIENT

EEPAD met à la disposition des Clients plusieurs types d'assistance, conformément aux Conditions générales.

## ARTICLE 11. MODIFICATIONS

Dans le cas de modification des présentes Conditions particulières, les nouvelles Conditions particulières seront publiées en ligne sur le Site web EEPAD. Les Conditions particulières publiées en ligne prévalent sur les Conditions particulières imprimées.

## ARTICLE 12. DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

EEPAD pourra à tout moment demander à l'abonné d'effectuer la mise à jour de son modem afin de rester connecté au service, à défaut l'abonné sera seul responsable de toute interruption éventuelle.

En cas de contradiction entre la documentation commerciale imprimée, les informations obtenues aux points de vente EEPAD et les informations commerciales relatives aux offres et publiées sur les Site web EEPAD, ces dernières prévalent.

Les offres destinées aux Clients particuliers et tels qu'indiquées dans les présentes Conditions particulières/Formulaire d'abonnement ne peuvent faire l'objet d'un usage à caractère professionnel. Dans le cas d'une fraude avérée, c'est à dire dans le cadre d'un détournement de l'usage tel que prédéfini, le Client se rend passible de poursuites judiciaires, perd ses privilèges liés à la fidélisation, et EEPAD se réserve le droit de suspendre l'abonnement sans aucun préavis. Le Client sera tenu de payer l'intégralité du montant relatif à la première offre destinée aux entreprises et professionnels de la gamme de l'offre souscrite, à hauteur de la durée d'utilisation et des frais de réactivation tel qu'indiqué dans la documentation commerciale et disponible sur le Site web EEPAD.

# Conditions Particulières et Générales de Vente des Packs PC

Les présentes Conditions Particulières et Générales de Vente de Pack PC de EEPAD décrivent les termes et conditions dans lesquelles la société EEPAD fournit à ses Clients un ordinateur associé le cas échéant à un abonnement ADSL.

## ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les définitions des termes présents dans les présentes conditions sont celles décrites dans les Conditions Particulières d'Utilisation des Services Internet et de Téléphonie.

## ARTICLE 2. GARANTIE

### 2.1 Durée

La durée de la garantie est de 24 mois pour les PC vendus par EEPAD, et de 12 mois pour les autres produits. La date d'émission de la facture est à la fois la date d'exigibilité du paiement par l'acheteur, ainsi que la date de début de la période de garantie.

### 2.2 Garantie étendue

La garantie se limite expressément, à la remise en état ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses, main d'œuvre comprise (délais de réparation environ de 7 à 15 jours). Dans le cas où toute tentative de réparation se révèle infructueuse, il sera procédé à un échange standard, quel que soit le produit. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Les produits devront impérativement être retournés aux magasins de EEPAD dans leur emballage d'origine.

### 2.3 Exclusion

- Les détériorations et défauts provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une intervention technique d'un tiers sont exclus de la garantie. - Tout matériel étant détérioré physiquement n'est plus sous garantie (écrans rayés, processeurs grillés ou abîmés, ventilateurs cassés...). EEPAD ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de la perte ou de l'altération de données ou de programmes présents sur des supports magnétiques ou tout autre type de système de sauvegarde lors d'intervention technique, que les produits soient sous garantie ou qu'ils ne le soient pas. Il est rappelé qu'il est de l'entière responsabilité de l'acheteur d'effectuer régulièrement la sauvegarde de ses programmes et de ses données. De même la garantie ne jouera pas si l'acheteur n'est pas à jour de ses obligations envers EEPAD, et ce, quelle qu'en soit la cause.

## ARTICLE 2. OFFRE ADSL ASSOCIEE

Dans le cas d'une offre commerciale intégrant à la fois un PC et un Service d'accès à Internet avec ou sans Services Additionnels, les conditions contractuelles décrivant les services associés aux PC sont celles présentes dans les Conditions Particulières d'Utilisation des Services Internet et de Téléphonie ainsi que dans les Conditions Générales de Vente des Services Internet et de Téléphonie de EEPAD. Les conditions tarifaires et commerciales sont décrites dans la documentation commerciale de EEPAD ou sur le Site web EEPAD.

\*Service réservé aux abonnés ASSILA BOX.